

Séance du 28 septembre 2017

Contrat collectif maintien de salaires MNT avenant à effet au 1er janvier 2018

M. le Maire présente au conseil municipal l'avenant MNT à effet au 1er janvier 2018 au contrat collectif maintien de salaires qui protège les agents de la collectivité des conséquences d'un arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident.

Le taux de cotisation passe de 2, 24 % à 2, 48 % au 1er janvier 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Décision modificative n° 1 budget commune 2017

M. le Maire propose au conseil municipal de virer en section d'investissement une partie de l'indemnité assurance versée suite au sinistre de décembre 2016 enregistrée en fonctionnement au compte 7788.

Fonctionnement. recettes	chapitre 73	C/7381	+ 8 395.00 €
	chapitre 74	C/7411	+ 469.00 €
	chapitre 74	C/74121	+ 1 542.00 €
dépenses	chapitre 023	C/023	+ 10 406.00 €

Le budget fonctionnement passe ainsi de 784 693.00 € à 795 099.00 €

Investissement. recettes	chapitre 021	C/021	+ 10 406.00 €
dépenses	chapitre 21	C/21311	+ 10 406.00 €

Le budget investissement passe ainsi de 166 664.00 € à 177 070.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 3 abstentions et 12 pour, accepte la décision modificative n° 1 ci dessus qui modifie le budget total fonctionnement et investissement 2017.

Portes d'entrée, fenêtre wc, blocs portes mairie et école suite effraction décembre 2016

M. le Maire présente au conseil municipal le devis Ruellan relatif à l'expertise de l'assurance Groupama suite au sinistre de décembre 2016.

Devis Ruellan : 8 972.19 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ce devis. Le dépense sera payée en investissement au compte 21311-104.

Matériel informatique école

M. le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'acquisition de 2 ordinateurs pour l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis SBSI de 1 336. 25 € HT.

La dépense sera payée en investissement au compte 2183-50.

Demande de subvention suite au passage de l'ouragan IRMA

M. le Maire présente au conseil municipal les différentes demandes de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 200 € au profit de la Collectivité de Saint Martin pour l'aider à la reconstruction des équipements ou l'acquisition de matériel suite à l'ouragan IRMA.

La dépense sera payée en fonctionnement au compte 6573 48.

Fermeture de la trésorerie de Chatelaudren au 1er janvier 2018

M. le Maire présente au conseil municipal le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques des Côtes d'Armor du 29 août 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour que la commune de Plerneuf soit rattachée à la Trésorerie de Lanvollon.

Convention de mise à disposition de locaux dans le cadre des espaces-jeux du RPAM

M. le Maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition de locaux dans le cadre des espaces-jeux du Relais Parents Assistants Maternels de Leff Armor Communauté relative à la mise à disposition gracieuse de la salle de la garderie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte et autorise M. le Maire à signer cette convention.